

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 4 : 1918) du

## **SAMEDI 9 MARS 1918**

Les ministres d'Espagne (**Note** : marquis de Villalobar) et de Hollande (**Note** : van Vollenhoven) à Bruxelles ont tenté d'intervenir en conciliateurs entre la magistrature belge et le pouvoir occupant. Ils l'ont fait très habilement en ne parlant que des intérêts que leurs compatriotes résidant ici peuvent avoir à défendre en justice. L'autorité allemande a saisi la balle au bond et a déclaré qu'une transaction lui paraît possible sur les bases suivantes : que la cour de cassation reprenne ses audiences, et le gouvernement impérial retirera l'interdiction de siéger qu'il a notifiée aux conseillers d'appel ; en outre, il libérera les trois présidents déportés (**Note** : le 12 février).

A quoi la Cour de cassation répond « *Libérez d'abord les trois présidents, et levez l'interdiction dont vous avez frappé la cour d'appel ; j'agirai alors en conséquence.* »

Il y a peu d'espoir de voir aboutir ces pourparlers parce que, si les délégués civils du pouvoir occupant se montrent animés du désir d'aplanir le conflit, l'autorité militaire, au contraire, intervient brutalement, avec le désir – semble-t-il –

de tout aggraver. C'est ce dont témoignent les nouvelles arrivées de province où, la magistrature ayant suivi l'exemple de celle de Bruxelles, ordre a été donné d'arrêter M. Wouters, président du tribunal de Mons, et de déporter en Allemagne les membres du tribunal d'Arlon. A Mons, l'autorité militaire a réclamé du bourgmestre la liste des magistrats, avocats, avoués, greffiers, huissiers, et les a désignés pour le travail forcé aux tranchées. A Gand, M. Mechelynck, député et bâtonnier des avocats, est condamné à une forte amende pour avoir affirmé la solidarité du barreau avec le corps judiciaire.

Il paraît, en outre, que le Gouverneur général exige, comme rançon du rétablissement de la Cour d'appel dans ses fonctions, la reconnaissance officielle, par la magistrature belge, du nommé Heuvelmans (**Note**), le traître activiste nommé ministre de la justice pour le pays flamand. De pareilles prétentions tuent dans l'oeuf tout essai de conciliation (1).

(1) L'issue définitive des pourparlers est rapportée sous la date du 2 avril.

### **Notes de Bernard GOORDEN.**

Lisez « **Les ministres protecteurs** » (le marquis de Villalobar pour l'Espagne, Brand Whitlock pour les Etats-Unis et Maurice van Vollenhoven pour les Pays-Bas) par Georges **RENCY**, qui constitue le

chapitre **XII** de la **première partie** du volume **1** de ***La Belgique et la Guerre (La vie matérielle de la Belgique durant la Guerre Mondiale*** ; Bruxelles ; Henri Bertels, éditeur ; 1924 = 2<sup>ème</sup> édition ; pages 135-138) :

<http://www.idesetautres.be/upload/RENCY%20MINISTRES%20PROTECTEURS%20BELGIQUE%20ET%20GUERRE%20T1%20pp135-138.pdf>

Lisez notamment la lettre (18 février 1918) du Cardinal Mercier à Sa Majesté le Roi d'Espagne, annexe au **Document N°304 / Dépêche N°50**, du 19 février 1918 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19180218%20LETTRE%20CARDINAL%20MERCIER%20AU%20ROI%20ESPAGNE%20JUSTICE%20BELGIQUE.pdf>

2 des *trois présidents déportés* (MM. Levy-Morelle et Carez) « sont revenus malades, à Bruxelles en juin ». Voir :

<http://www.idesetautres.be/upload/19180212%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Florimond **Heuvelmans**, voir notamment Arthur L. **Faingnaerts** dans ***Verraad of zelfverdediging? Bijdragen tot de geschiedenis van den strijd voor de zelfstandigheid van Vlaanderen tijdens den oorlog van 1914-18*** (Kapellen, Noorderklok ; 1932, 863 p. ; **e-book** vendu par la **Heruitgeverij**):

<http://www.heruitgeverij.be/titels.htm>

Flor(imond) **Heuvelmans** est mentionné aux pages 337, 390, 416, 422, 523, 530, 561, 562,

567, 589, 628, 665, 666, 672, 698, 700, 720, 725, 730, 753, 815, 868, 871, 872

Si vous souhaitez compléter votre information le concernant, consultez Jos **MONBALLYU** ; ***Slechte Belgen ! De repressie van het incivisme na de Eerste Wereldoorlog door het Hof van Assisen van Brabant (1919-1927)*** ; Bruxelles, Archives générales du Royaume 2011, 256 p. (pourvu d'une bibliographie et d'un index ; série *Études sur la Première Guerre mondiale* n°19, publ. n°5048 ; 11 € en version papier ou 4,99 € en **pdf** via l'ebookshop : [http://bebooks.be/fr/home?id\\_seller=9](http://bebooks.be/fr/home?id_seller=9)  
Flor(imond) **Heuvelmans** est évoqué aux pages 56 (note 146), 57 (notes 149 et 150), 66, 217. Il fut condamné à perpétuité le 20/3/1920.